



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

musées

Question écrite n° 100788

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'extension du « pass éducation » aux enseignants de français étrangers. En effet, le libre accès aux musées et aux monuments nationaux est entré en vigueur le 4 avril 2009 pour les enseignants des écoles, collèges et lycées de l'enseignement public et privé sous contrat. Toutefois, les enseignants de français étrangers exerçant dans leur pays ne sont pas concernés par la gratuité des musées et des monuments nationaux, et ce bien qu'étant les principaux vecteurs de notre culture. Elle l'interroge sur l'opportunité d'étendre la gratuité des musées et des monuments nationaux aux enseignants de français étrangers.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100788

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1668

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)